

Monsieur Marc Hansen  
Ministre délégué à la Réforme  
Administrative  
4, rue de la Congrégation  
L-1352 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 11 février 2022

**Objet : Stratégie globale vers un cadre de vie résilient en amplifiant la simplification administrative et la digitalisation dans le domaine de la construction  
Demande d'entrevue**

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de revenir au dossier de la simplification administrative et de la digitalisation suite à l'élan positif et constructif d'une large réunion de concertation avec différentes administrations le 12 janvier 2022 lancée à l'initiative de l'OAI.

Le caractère particulièrement important de ces dossiers pour le secteur de la construction a été souligné dans notre courrier du 7 septembre 2020 au Gouvernement (en annexe) reprenant les propositions du Think Tank OAI pour l'après-crise sanitaire Covid-19.

Nous avons déjà souligné dans notre courrier du 25 février 2021 au Vice-Premier Ministre François BAUSCH (en annexe) la nécessité d'une stratégie globale pour dynamiser le secteur de la construction dans sa digitalisation. Ce dernier nous a indiqué le 27 mai 2021 que ce courrier avait été transmis pour compétence au Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire Claude TURMES, au Ministre des Classes moyennes Lex DELLES ainsi qu'à vous.

Nous y rappelons notre proposition de mise en place d'un véritable code de la construction structurant et hiérarchisant tous les textes applicables en matière de construction, dont vous trouverez une description détaillée dans notre courrier du 26 juillet 2018 au Premier Ministre Xavier BETTEL (en annexe).

La situation actuelle a été mise en lumière par l'outil [www.guide-urbanisme.lu](http://www.guide-urbanisme.lu) développé par vos services en collaboration avec l'OAI.

La Ministre de la Justice Sam TANSON nous a indiqué lors de notre entrevue du 14 décembre 2020 partager l'analyse de l'OAI quant à l'importance de ce dossier, qui, de par son envergure, devra être traité au niveau du Gouvernement.

**Lors de la réunion susmentionnée du 12 janvier 2022 (note de suivi en annexe) à laquelle ont participé l'Administration de l'Environnement, Inspection du travail et des mines, Service national de la sécurité dans la Fonction publique, le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS), le Syvicol, les organismes de contrôle agréés, l'OAI ainsi que vos services de la Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement, un consensus s'est dégagé quant à la nécessité de traiter non seulement les aspects légaux et réglementaires, mais également procéduraux.**

En effet, la digitalisation des procédures (à rendre disponibles sur Guichet.lu) en facilitera le suivi (accusé de réception, tracking...).

**Il s'agit de prioriser les besoins du secteur et de lancer les travaux nécessaires avec les instances publiques en charge.**

La mise en place un GIE « Stratégie luxembourgeoise en matière de simplification administrative et de digitalisation du secteur de la construction » constitue une des pistes de réflexion ayant pour objectif d'établir un code de la construction au Luxembourg et une normalisation adéquate. L'OAI est tout à fait disposé à participer à cet organe et à son financement (apport en industrie...).

Il sera utile d'associer également à ce GIE d'autres acteurs du secteur, tels que l'Union Luxembourgeoise des Entreprises (UEL), la Chambre des Métiers, l'Université du Luxembourg ou encore le LIST.

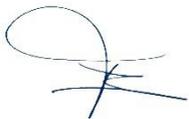
Le GIE pourra avoir une durée limitée dans le temps. La stratégie établie et les travaux de mise en place réalisés, le suivi opératif du code pourrait être assuré par le CRTI-B.

**Nous vous saurions gré de bien vouloir nous accorder une entrevue à votre meilleure convenance afin de vous présenter nos propositions en la matière.**

Vous remerciant d'avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Michelle FRIEDERICI  
Présidente



Marc FEIDER  
Vice-Président



Pierre HURT  
Directeur



Annexes :

Dans le présent pdf :

1. Pistes de réflexion OAI : Luxembourg vers un cadre de vie durable et résilient...
2. Courrier du 25 février 2021 au Vice-Premier Ministre François BAUSCH : « Stratégie holistique pour dynamiser le secteur de la construction dans sa digitalisation : Construction durable ⇔ conception collaborative MOAI ⇔ digitalisation ⇔ BIM »
3. Courrier du 7 septembre 2020 au Gouvernement : « Propositions du Think Tank OAI pour l'après-crise sanitaire Covid-19 »
4. Courrier du 26 juillet 2018 au Premier Ministre Xavier BETTEL : « Etablissement d'un véritable code de la construction »

Document à part :

5. **Note de suivi de la réunion du 12 janvier 2022 de concertation avec les administrations en charge**

P.S. : copie de la présente a été adressée

- au Premier Ministre Xavier BETTEL,
- au Vice-Premier Ministre François BAUSCH,
- au Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire Claude TURMES,
- à la Ministre de la Justice Sam TANSON,
- au Ministre des Classes moyennes Lex DELLES.

## Annexe 1 :

**Pistes de réflexion OAI**  
**Luxembourg vers un cadre de vie durable et résilient**

Osons le progrès et la qualité, acceptons un certain risque et agissons par subsidiarité : prenons les décisions au niveau adéquat...

**Contexte :**

... Etude 3ème révolution industrielle

=> Luxembourg in Transition (LIT)

=> Grande Région in Transition (GRIT\*) ...

\* Grit was defined as "perseverance and passion for long-term goals" by psychologist Angela Duckworth

**Vers un ancrage efficient sur le terrain :**

Tous les décideurs des secteurs public et privé

Citoyens / prosumers

Recherche / innovation / industrie, artisanat...

Concepteurs – MOAI.Lu : médiateurs...

Pour fortifier la position du Luxembourg vers un cadre de vie durable et résilient, mettons en place une **stratégie holistique** pour **dynamiser le secteur de la construction vers la circularité** avec plusieurs outils :

- Construction durable ⇔ conception collaborative MOAI ⇔ digitalisation ⇔ BIM et Open Data
- Design first, build smart, package intégral de services indépendants : finances, juridiques, conception...
- Guide-urbanisme.lu
- Loi Omnibus « Construction durable / Economie circulaire » pour lever les obstacles...
- Open data public fiable
- Code de la construction
- Etude sur allocation des ressources, aspect financier pour préparer la construction durable / Economie circulaire
- Outil interactif pour la gestion de la formation continue dans la construction durable et des retours d'expérience
- Programmation orientée par les besoins réels de bien-être des utilisateurs et non par les seules lois de marchés...

**5 points essentiels pour l'OAI :**

1. **Framing, récit positif** : cadre de vie / vivre ensemble vers le mieux  
=> **large adhésion citoyenne**
2. **Design first, build smart, sustainable, inclusive, beautiful** : conception indépendante et libre de tous conflits d'intérêts: Maîtrise d'œuvre OAI - **MOAI.LU**... => Garantir la mise en œuvre de nos valeurs communes sur le terrain
3. **Code de la construction** : hiérarchie de textes cohérents / «**Code de la qualité architecturale / Programme de politique architecturale**»  
  - ⇒ objectifs prioritaires clairs : qualité de notre cadre de vie
  - ⇒ sécurité juridique et de planification => mise en œuvre rapide
4. **Open data** => données aux mains du secteur public
5. **Pistes de modèles industriels, artisanaux...** afin de coller à la réalité sur le terrain

Monsieur François BAUSCH  
Vice-Premier Ministre  
Ministre de la Mobilité et des Travaux  
Publics  
4, place de l'Europe  
L-2940 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 25 février 2021

**Objet : Stratégie holistique pour dynamiser le secteur de la construction dans sa digitalisation**  
**Construction durable ⇔ conception collaborative MOAI ⇔ digitalisation ⇔ BIM**

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

**Le Luxembourg, en tant que laboratoire d'un cadre de vie résilient, nécessite une stratégie globale pour dynamiser le secteur de la construction dans sa digitalisation. Les concepteurs en sont le moteur et surtout le levier central pour permettre à tous les acteurs - maîtres d'ouvrage, administrations, entreprises, utilisateurs – d'avancer de concert et de manière efficiente.**

Ainsi, nous nous permettons de revenir à notre entrevue du 13 novembre 2019 lors de laquelle nous avons, entre autres, discuté des moyens à mettre en œuvre pour soutenir le secteur de la construction dans sa digitalisation.

Nos réflexions y afférentes vous avaient été exposées dans notre courrier du 25 juillet 2018 joint à la présente.

Cette initiative s'inscrit dans la revendication de longue date de l'OAI de mettre en place un code de la construction structurant et hiérarchisant tous les textes applicables en matière de construction.

Dans la suite du site [www.guide-urbanisme.lu](http://www.guide-urbanisme.lu), qui a mis en lumière le cadre légal très complexe, nous nous sommes rapprochés du Ministère de la Digitalisation, qui partage dans une large mesure notre analyse de l'importance d'une telle action.

Afin de soutenir la digitalisation de ses membres, l'OAI a développé des outils dans le cadre de sa méthodologie « Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU », visant à faciliter la prestation de services coordonnés d'équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre aboutissant à une collaboration efficace et synergique entre les différents concepteurs.

Ce processus collaboratif peut servir de base pour la production et l'échange structuré de maquettes numériques 3D. Il facilite par ailleurs la transmission d'informations, la communication et l'anticipation d'erreurs. Le BIM bien défini lors du démarrage du projet est un élément-clé de cette collaboration.

La formation est un aspect très important de ce dossier. Il faut faire le lien avec notre proposition de développement d'un outil interactif - cf. notre courrier du 29 mai 2020 en annexe - pour la gestion de la formation continue dans la construction durable, qui pourra être

hébergé par le CRTI-B. Cette proposition est actuellement à l'étude par le Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire.

En ce qui concerne le soutien financier de nos membres en la matière, une concertation avec le Département des Classes moyennes a amené en juillet 2020 au lancement avec Luxinnovation du programme « Fit 4 Digital Packages Architecture + Ingénierie » dédié aux membres de l'OAI, dont l'intérêt majeur porte sur l'acquisition de logiciels de gestion de projets et de logiciels de modélisation permettant de travailler en BIM, ainsi que sur les formations en la matière.

La promotion du programme général « Fit 4 Digital », qui propose un diagnostic complet des outils et logiciels informatiques utilisés et est complété par un ensemble de recommandations, a également été renforcée auprès des membres OAI.

**Vu les enjeux de ce dossier, nous nous permettons de vous demander une réunion commune à ce sujet en avril prochain avec Monsieur Claude TURMES, Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire, Monsieur Marc HANSEN, Ministre délégué à la Digitalisation et Monsieur Lex DELLES, Ministre des Classes moyennes.**

Vous remerciant d'avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT  
Directeur

P.J. : - Courrier OAI du 25 juillet 2018 ad digitalisation du secteur de la construction  
- Courrier OAI du 29 mai 2020 ad outil interactif pour la gestion de la formation continue dans la construction durable

P.S. : Copie de ce courrier a été adressée à  
- Monsieur Claude TURMES, Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire,  
- Monsieur Marc HANSEN, Ministre délégué à la Digitalisation,  
- Monsieur Lex DELLES, Ministre des Classes moyennes.

Réf. OAI : Activ/Inst.Publ/MDDI/LBAUSCH digitalisation 20180725

Monsieur François BAUSCH  
Ministre du Développement durable et des  
Infrastructures  
4, place de l'Europe  
L-2940 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 25 juillet 2018

**Objet : Digitalisation du secteur de la construction  
Soutien financier pour les membres OAI**

Monsieur le Ministre,

Suite à notre entrevue du 19 avril dernier, nous nous permettons de revenir à la digitalisation du secteur de la construction alors que dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude Jeremy Rifkin « 3<sup>ème</sup> révolution industrielle », le Grand-Duché du Luxembourg souhaite être le laboratoire à la pointe de la création d'un cadre de vie intelligent, durable et résilient.

Vu l'impact considérable de cette révolution sur la philosophie pour aborder les projets et sur les méthodes de travail, il importe que l'Etat soutienne les bureaux membres de l'OAI dans la phase de transition en la matière.

Ceci est particulièrement important du fait que le secteur des concepteurs constitue le moteur de l'ensemble du secteur de la construction.

Il faut séparer deux niveaux :

1. Le soutien de chaque bureau OAI pour couvrir l'investissement nécessaire dans la phase de transition pour qu'il soit en mesure de traiter les demandes des maîtres d'ouvrage en la matière. Cette phase étant liée au développement de chaque bureau, elle n'est pas limitée dans le temps.
2. Pour chaque projet, il ne faut pas oublier que les prestations supplémentaires liées à la digitalisation doivent être rémunérées en sus car elles ne sont pas prévues dans les prestations de base du cadre contractuel actuel. Les ressources nécessaires pour réaliser ces nouvelles prestations ne peuvent pas être déduites des honoraires prévus pour réaliser qualitativement un projet.

Ces remarques sont également valables pour les prestations liées à la mise en place des concepts de l'économie circulaire.

Dans ce cadre, il faudra réfléchir à un nouveau système de rémunération des prestataires intellectuels. En effet, pour chaque projet, le travail de recherche et d'innovation devra être rémunéré à part et ne plus être lié directement à l'investissement.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT  
Directeur



P.S. : un courrier similaire est adressé à Monsieur Xavier BETTEL, Premier Ministre et Ministre des Communications et des Médias

Réf. OAI : Activ/Inst.Publ/MEAT/LTurmes outil formation construction 20200529

Monsieur Claude TURMES  
Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du  
Territoire  
4, place de l'Europe  
L-2918 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 29 mai 2020

**Objet : Outil interactif pour la gestion de la formation continue dans la construction durable**

Monsieur le Ministre,

Afin d'être en mesure de répondre aux défis de la construction durable, la formation de tous les acteurs du secteur de la construction revêt une importance cruciale.

**Dans ce cadre, il est utile de lancer le développement d'un outil interactif pour la gestion de la formation continue dans la construction durable.**

Il s'agira d'une plateforme intelligente permettant **aux professionnels du secteur** de gérer leur plan de formation en interne et de faire remonter leurs besoins en formation, et **aux prestataires de formation** de développer les formations pour y répondre de manière plus cohérente et holistique.

Sur base surtout de la **MOAI.LU (tenant compte par définition de tous les acteurs)** et en forte collaboration avec le CRTI-B (Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment), le CNCD (Conseil national pour la Construction Durable), la HoT (House of Training) et myenergy, il importe de mettre en place une cellule opérative à court terme.

L'outil pourra être hébergé par le CRTI-B, qui dispose à la fois d'un caractère neutre et officiel. Le travail sur le terrain pourra être effectué par l'OAI avec l'aide de myenergy.

Avec ses partenaires et **vu le rôle fédérateur et intégratif sur le terrain des membres OAI**, il est essentiel que l'OAI participe largement à l'identification des besoins de l'ensemble du secteur, la définition des contenus et la structuration des formations.

Ces réflexions indispensables, aussi pour renforcer le Luxembourg comme laboratoire de la construction résiliente, ont été initiées par l'OAI il y a plusieurs années en organisant la table ronde formation continue regroupent tous les acteurs du secteur de la construction

Il s'agit à présent de passer à la vitesse supérieure.

Nous souhaiterions approfondir ce dossier essentiel avec vous lors d'une réunion à votre convenance.

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT  
Directeur



P.S. : Copie de la présente lettre a été adressée à Monsieur François BAUSCH, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Enseignement et de la Recherche, à Madame Corinne CAHEN, Ministre de la Famille et de l'Intégration, à Madame Carole DIESCHBOURG, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, à Madame Sam TANSON, Ministre de la Culture, à Madame Taina BOFFERDING, Ministre de l'Intérieur, à Monsieur Lex DELLES, Ministre des Classes moyennes et à Monsieur Henri KOX, Ministre du Logement.

Réf. OAI : Activ/InstPub/MinEtat/LBettel\_Bausch\_Kersch Prop Think Tank OAI Post-CV19 20200907

Monsieur Xavier BETTEL  
Premier Ministre  
Monsieur Dan KERSCH  
Vice-Premier Ministre  
Monsieur François BAUSCH  
Vice-Premier Ministre  
L-2910 Luxembourg

Luxembourg, le 7 septembre 2020

**Objet : Propositions du Think Tank OAI pour l'après-crise sanitaire Covid-19**

Monsieur le Premier Ministre,  
Messieurs les Vice-Premiers Ministres,

Après avoir clairement manifesté notre solidarité et celle de nos membres avec les secteurs vitaux de notre société dès le début de la pandémie de Covid-19, nous revenons vers vous en cette période incertaine menaçant de déstabiliser voire de précariser massivement les acteurs économiques et les forces vives de la nation, et en particulier aussi bon nombre des membres de l'OAI.

Nous tenons à vous faire part des réflexions et propositions de nos membres afin de leur permettre, dans le cadre de leurs missions professionnelles, d'exercer pleinement leur responsabilité culturelle, sociale et économique, et ainsi d'encore mieux concevoir notre vivre-ensemble.

De nombreux efforts de simplification administrative ont été entrepris par les instances publiques depuis des années. Citons en particulier la mise en place du Guide Urbanisme en collaboration avec l'OAI<sup>1</sup>. Le fruit de ces efforts **risque d'être compromis face à l'évolution frénétique et largement disparate du cadre légal et réglementaire dans le domaine de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme.**

Le travail titanesque accompli par nos membres pour multiplier les concertations avec les administrations, ainsi que les démarches itératives, nécessaires et réitérées pour chaque projet pour amener à des prises de décisions convergentes et fiables de la part des instances publiques, ne font que s'alourdir sans cesse et deviennent de vrais casse-têtes à résoudre.

Le volume toujours croissant de la gestion administrative à fournir par nos membres dans les phases de conception et d'autorisations des projets ne peut souvent plus qu'être assumé **à perte** dans le contexte des honoraires actuels.

Il va sans dire que **le temps de travail restant disponible sur une mission et qui peut être consacré à la réflexion et la conception même d'une œuvre d'architecture, d'ingénierie ou d'urbanisme va sans cesse en diminuant.** La qualité du résultat construit ne pourra évidemment que s'en ressentir.

Les professions OAI<sup>2</sup> se sont investies dans le télétravail dès le début de la crise afin d'assurer une certaine continuité et d'effectuer maintenant les prestations requises pour évoluer au mieux au milieu de cette crise.

<sup>1</sup> <https://www.guide-urbanisme.lu>

<sup>2</sup> Professions d'architecte, d'ingénieur-conseil, d'architecte d'intérieur, d'urbaniste-aménageur, d'architecte-paysagiste et d'ingénieur-paysagiste

Cet investissement ne changera évidemment en rien les problèmes structurels nommés et auxquels font face les membres OAI depuis des années. La précarité économique de nos bureaux n'a été que renforcée par la situation actuelle.

Les retards dus à la crise actuelle, accumulés en phase chantier, représentent déjà un *surplus de travail considérable* pour nos membres. La rémunération plus qu'incertaine de ce travail supplémentaire augmentera encore la pression sur les liquidités financières disponibles pour tenir économiquement dans les mois à venir.

Il est donc impératif pour la survie d'une grande partie des bureaux OAI de voir adresser et résolu au niveau politique **les problèmes structurels inhérents au manque de cohérence des procédures administratives liées à la conception et à l'autorisation des œuvres** de notre futur environnement bâti.

Dans le cadre de la loi du 13 décembre 1989, nos membres exercent la mission légale de « *la création et de la composition, la conception technique d'une œuvre de construction, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, de l'établissement des plans d'une telle œuvre, de la synthèse et de l'analyse des activités diverses participant à la réalisation de l'œuvre* ».

Cette mission légale, représentée officiellement par **l'élaboration et la signature des documents d'autorisations de bâtir** des projets d'architecture, d'ingénierie, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, signifie que le **projet d'œuvre proposé pour réalisation est d'intérêt public**.

Par la signature de leurs plans, nos membres attestent qu'ils s'inscrivent dans le cadre des lois et règlements qui régissent l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire de notre pays. C'est donc par cet acte que le projet est **porteur du bien commun dans l'occupation du sol**, dans la façon proposée pour son articulation et sa réalisation.

Elle est l'attestation pour conformité à la loi avant de devenir réalité construite, d'un ensemble de décisions politiques prises en amont dans les domaines de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

Par la mission particulière de l'établissement et de la signature des plans d'autorisation, nos membres assument la responsabilité complexe, inhérente à leurs professions, de concepteur et de créateur d'espace publics et privés de qualité et durables.

Sans la signature apposée sur leurs plans par les concepteurs, l'ensemble des décisions politiques prises en amont ne deviendraient jamais réalité. C'est donc dans cette perspective qu'il faut voir l'importance civique de cet acte.

Dans les conditions actuelles de conception de projets, il devient de plus en plus difficile d'assumer cette responsabilité. Dans ce contexte, nous tenons à rappeler le rôle décisif des professions OAI pour la qualité de notre cadre de vie et de notre vivre-ensemble.

**Si nous voulons accorder une plus grande valeur à la qualité de vie de nos espaces publics et du bâti qui les forment, alors les professions OAI méritent une bien meilleure reconnaissance que celle qu'elles connaissent actuellement.**

**Elle ne pourra se traduire que par une revalorisation des honoraires, en particulier dans les phases de conception et d'autorisation des projets.**

Nous vous soumettons quelques propositions et pistes de réflexion de nos membres que nous tenons à remercier déjà à ce stade pour leur participation au processus du Think Tank de l'OAI pour l'après-crise sanitaire Covid-19 :

- Pérenniser les conditions du télétravail des collaboratrices et collaborateurs frontaliers des membres OAI dont ils dépendent tous pour le fonctionnement de leurs bureaux. Comme dans d'autres domaines, ils jouent un rôle systémique pour la bonne marche du secteur.
- Amener tous les maîtres d'ouvrage publics à mettre en place systématiquement des méthodologies de visio-conférence permettant de présenter et de communiquer tous les documents de projets dans les différentes phases de mission.

Bien organisé, il en résultera un gain de temps important. Cela permettra de se concentrer sur les réunions ou rencontres vraiment importantes en présentiel. Les deux façons de faire peuvent être parfaitement complémentaires.

Le bon usage de méthodes digitalisées et l'émergence de nouvelles formes de travail collaboratif que cela pourra entraîner sont également avantageux sur le plan environnemental et économique (diminution de l'impact carbone et réduction du coût économique de la mobilité forcée).

- Créer une méthodologie digitale de travail collaboratif simple pour l'élaboration des projets de construction et la mettre à disposition des communes pour leur éviter de devoir la créer elles-mêmes.

Cela permettra d'assurer une continuité de méthode pour toutes les communes et facilitera grandement le travail des bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils.

Nous nous permettons de rappeler à ce niveau la méthodologie « Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU » développé par l'OAI.

- Dans le contexte de la digitalisation, généraliser la remise et la validation des dossiers en ligne pour tous les acteurs publics (maîtres d'ouvrage et administrations) et assurer la sécurité juridique des échanges dématérialisés.

Dans l'espoir que ces propositions et réflexions trouveront un terrain de développement fertile auprès de vos Ministères, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous aider à mettre sur pied les initiatives susmentionnées.

En vous remerciant de l'attention portée à nos préoccupations, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Vice-Premiers Ministres, à l'assurance de notre haute considération.

Jos DELL  
Président



Marc FEIDER  
Vice-Président



Pierre HURT  
Directeur



P.S. : Copie de la présente lettre est adressée aux membres du Gouvernement.

Réf. OAI : Activ/Inst.Publ/MinEtat/LBETTEL code de la construction 20180726

Monsieur Xavier BETTEL  
Premier Ministre  
Ministère d'Etat  
4, rue de la Congrégation  
L-1352 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 26 juillet 2018

**Objet : Etablissement d'un véritable code de la construction**

Monsieur le Ministre,

Lors de notre entrevue du 19 avril 2018, nous avons convenu de vous adresser des informations complémentaires quant à notre proposition de mise en place un véritable code de la construction structurant et hiérarchisant tous les textes applicables en matière de construction.

Afin d'assurer la sécurité juridique et la sécurité de planification, tout en simplifiant les procédures et en réduisant les coûts et les délais dans le domaine de la construction, il importe de disposer d'un cadre légal et réglementaire clair et coordonné.

Il s'agit d'éviter d'emblée des différences d'interprétation parmi les ministères en charge (Ministère de l'Economie, Ministère de l'Intérieur, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Ministère de l'Environnement,...), les administrations communales et les autres acteurs publics en définissant clairement les compétences et les priorités.

Malheureusement, force est de constater que le foisonnement de dispositions légales, réglementaires et autres relatives à la construction, établies par une multiplicité d'auteurs, rend souvent incertaines, contradictoires et lacuneuses ces règles.

Ainsi, tous les acteurs de la construction, notamment les membres de l'OAI sont exposés à de nombreuses difficultés d'application de ces textes sur le terrain.

Cette situation alarmante a été mise en lumière par l'outil [www.guide-urbanisme.lu](http://www.guide-urbanisme.lu), établi par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative en collaboration avec l'OAI.

Afin de préparer l'établissement d'un tel code de la construction, nous nous permettons de vous demander de bien vouloir financer un projet de recherche visant à établir un recueil de tous les textes applicables en matière de construction, à déceler les incohérences et à proposer des solutions, et à assurer la hiérarchisation de ces textes (cf. notre note détaillée en annexe).

Sur base d'une convention avec l'OAI pour une prestation de services dédiés en la matière, ce code pourra être développé par le Gouvernement sous l'impulsion d'un Ministre délégué (p.ex. Fonction publique et Réforme Administrative) qui prendra en charge la coordination des ministères concernés (MDDI, Economie, Environnement, Intérieur, Travail, Famille, Fonction Publique,...).

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT  
Directeur



P.S. : Une copie de la présente a été adressée à Monsieur Félix BRAZ, Ministre de la Justice, et à Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

### **Note OAI ad établissement d'un recueil de la législation / réglementation / autres textes applicables aux domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction au Grand-Duché de Luxembourg**

#### Constatant

- le foisonnement de dispositions légales, réglementaires et autres relatives à la construction, établies par une multiplicité d'auteurs,
- le caractère souvent incertain, contradictoire et lacuneux de ces règles,
- les nombreuses difficultés d'application de ces textes sur le terrain, auxquelles sont exposés/soumis tous les acteurs de la construction ; situations notamment décelées par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) sur base des expériences vécues par ses membres (maître d'œuvre, concepteur, prescripteur),

#### Soucieux de

- recueillir tous les textes applicables aux secteurs public et privé de la construction,
- déceler les incohérences et de proposer des solutions,
- assurer la hiérarchisation de ces textes,
- permettre un accès aux versions coordonnées de ces textes par le biais d'un portail unique de la construction,

#### Visant à

- assurer la sécurité de planification,
- assurer la sécurité juridique,
- assurer la santé et la sécurité des citoyens,
- assurer le développement de qualité et durable de notre cadre de vie,
- favoriser l'attractivité du secteur de la construction,
- augmenter la productivité du secteur de la construction,
- simplifier les procédures dans le domaine de la construction,
- réduire les coûts dans le domaine de la construction,
- réduire les délais dans le domaine de la construction,
- instaurer à moyen terme un véritable code de la construction,

l'OAI demande au Gouvernement de financer un projet de recherche pour établir un recueil de tous les textes applicables en matière de construction...

Comme base de travail pourront servir les exemples concrets recueillis par les membres de l'OAI, quant aux incompatibilités, lacunes et incohérences au niveau de la législation / réglementation en matière de construction.

De manière générale, cette recherche pourra être nourrie et suivie par l'OAI.